

## Liste des pièces à joindre à la demande d'aide à l'immobilier structures de l'ESS

### Nom de la structure de l'ESS :

### Liste des pièces à transmettre pour l'instruction du dossier :

- Lettre de demande d'aide à l'immobilier adressée au Président de Le Mans Métropole.
- Formulaire original de demande d'aide à l'immobilier de Le Mans Métropole.
- Extrait Kbis (moins de 3 mois).
- Copie de la publication au Journal Officiel ou du récépissé de déclaration à la Préfecture.
- Copie du procès verbal de la dernière assemblée générale.
- Les derniers comptes annuels certifiés et approuvés par l'assemblée générale.
- S'il y a un commissaire aux comptes, le compte de résultat et le bilan de l'année précédente, rapport éventuel du commissaire aux comptes.
- La liste des administrateurs et la composition du bureau.
- La trésorerie au 1<sup>er</sup> janvier et au 31 décembre de l'année précédente.
- Statuts de la société, statut de l'association datés et signés.
- 2 dernières liasses fiscales OU attestation bancaire certifiant la libération du capital social.
- Compte de résultat prévisionnel à 3 ans.
- Plan de situation, plan masse et plans des travaux projetés.
- Devis estimatifs des travaux projetés qui doivent être dans le nom de la structure (SCI, SAS...) qui porte le projet immobilier.
- Compromis/acte de vente daté et signé (pour les projets d'acquisition) ou attestation notariée.
- En cas de sollicitation du bonus éco-conditionnalité : Note détaillée de la maîtrise d'œuvre.
- Le pouvoir ou délibération autorisant la personne habilitée à signer la convention, (société de crédit-bail, SEM, ...).
- Sous-location (contrat, descriptif activité...).
- Attestation de la structure prouvant qu'elle est à jour de ses cotisations sociales et fiscales.
- Transmettre un justificatif de votre expert comptable de la répartition du Chiffre d'affaires entre professionnels et particuliers.

**Liste des pièces pouvant être transmises après avis favorable de la Commission Développement économique et commercial, innovation et attractivité :**

- RIB portant l'adresse correspondant au numéro SIRET.
- Pour les SCI éligibles, justificatif de report de l'aide à la structure exploitante dans les loyers.
- Attestation de la valeur vénale des terrains et/ou des bâtiments fixée par France domaine ou un expert indépendant selon les cas.
- Toutes autres pièces nécessaires à la bonne instruction de votre demande.

**Observations**